



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3827

Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 47 309,56 euros

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3827 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES POUR UN MONTANT DE 47 309,56 EUROS (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'apurement périodique entre l'ordonnateur et le comptable public, le Trésorier municipal de la Ville de Lyon propose l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal.

Les recettes à admettre en non-valeur concernent les exercices 2010 à 2016 et s'élèvent à 47 309, 56 € pour le budget principal de la Ville de Lyon.

Ces produits, dont les tableaux sont joints ci-dessous, n'ont pu être recouvrés malgré les recherches et poursuites effectuées à ce jour.

Répartition par service du montant des admissions en non-valeur traitées en 2018

Libellé service gestionnaire	Montant	% Montant total	Nombre de Fiches	% Nombre de fiches
Animation événementielle	9 248,32	19,55	2	0,4
Education service aux publics	4 887,01	10,33	340	59,9
Education restauration scolaire	654,78	1,38	56	9,9
Direction de l'enfance	21,65	0,05	2	0,4
Musée d'art contemporain	14 881,84	31,46	5	0,9
Bibliothèques	1 248,00	2,64	65	11,5
Urbanisme appliqué	972,04	2,05	16	2,8
Régulation urbaine	798,16	1,69	31	5,5
Service aux commerces sédentaires	14 856,75	30,83	34	5,9
Service aux commerces non sédentaires	0,80	0	2	0,3
Rémunérations paie chômage	0,01	0	1	0,2
Cadre de vie	10,20	0,02	13	2,3
Total	47 309,56	100	567	100

Répartition par motifs du montant des admissions en non-valeur traitées en 2018

Motifs d'admission en non-valeur	Montant	% du total du montant	Nombre de fiches	% du nombre de fiches total
Clôture insuffisance Actif SUR RJ LJ	39 391,03	83,26	34	6
Créances minimales (inférieur au seuil de poursuites)	7 918,53	16,74	533	94
Total	47 309,56	100	567	100

Répartition par exercice du montant des admissions en non-valeur traitées 2018

Exercice de prise en charge	Montant	% du montant total	Nombre de fiches	% nombre de fiches total
2010	15,00	0,03	1	0,18
2011	1390,18	2,94	5	0,88
2012	678,06	1,43	11	1,94
2013	10 211,51	21,58	10	1,76
2014	1 667,87	3,53	16	2,82
2015	21 207,57	44,83	36	6,35
2016	12 139,37	25,66	488	86,07
Total	47 309,56	100	567	100

Il est important de préciser que l'admission en non-valeur de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de M. le Trésorier municipal de la Ville de Lyon, dont la responsabilité ne se trouve pas dérogée pour autant.

Ouï l'avis de la commission **finances - commande publique - administration générale - ressources humaines** ;

DELIBERE

1. L'admission en non-valeur des divers produits irrécouvrables présentés par M. le Trésorier municipal est approuvée, conformément aux tableaux analytiques ci-dessus, pour un montant total de 47 309,56 €.

2. L'encaissement de ces recettes sera toutefois poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière des débiteurs.

3. La dépense correspondante sera imputée, pour l'exercice 2018, sur les comptes 6541 pour un montant de 7 918,53 € et 6542 pour un montant de 39 391,03 € du budget principal de la Ville de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM